



#EPS2024

Osons nous mobiliser !



Place de la République - Vendredi 15 mars 2024

La Formation des enseignant.es, une nouvelle attaque !

Les textes officiels ne sont pas encore publiés mais de nouveau les annonces gouvernementales sont plus qu'inquiétantes. En jeu, la place du CAPEPS qui se passerait désormais en année de licence 3 et de fait une amputation de près de 2 ans de la formation initiale (FI) en STAPS.

Ces dernières années, l'Université a déjà subi une baisse drastique de moyens. Conséquences sur les maquettes de formation STAPS : un net recul du nombre de pratiques physiques et artistiques et de stages en situation. Cette spécificité de la formation des enseignant-es d'EPS a pourtant longtemps été citée en exemple !

Sans textes clairs et avec une mise en place de la réforme à la rentrée 2024, comment ne pas dénoncer une nouvelle fois le mépris gouvernemental pour le travail des formateurs et formatrices en STAPS ? Aucune information ne leur a été fournie sur le contenu du concours qui pilotera pourtant un parcours de formation raccourci de 2 années !

L'alibi gouvernemental présenté : les difficultés financières des étudiant-es ainsi, ils/elles entreraient plus tôt dans le monde actif. Mais cela se ferait évidemment à un niveau de qualification plus bas donc nécessairement à un niveau salarial moindre. Quelle aberration quand une enquête IPSOS 2022 montrent que 30% des 18-25 ans expriment ne pas être attiré par le métier d'enseignant-es pour des raisons salariales !

Le SNEP-FSU porte une autre ambition pour la jeunesse avec un pré-recrutement par concours en licence 3 (à l'image de l'ENS) donnant accès ensuite à une formation complète et rémunérée et le passage du CAPEPS en M2.

Dans le même sens, le SNEP-FSU soutient l'exigence d'un CAPEPS ambitieux et réellement garant d'un niveau de qualification élevé, composé de 2 écrits (admissibilité) et d'un minima un oral de leçon et d'épreuves de pratiques physiques et artistiques (admission).

D'ailleurs, malgré toutes ses réticences sur l'épreuve d'oral 3, le SNEP-FSU continue d'aider les candidat-es en leur apportant un certain nombre d'informations et d'appréciations nécessaires pour s'y préparer.



Mélanie Peltier
Collège la Mare aux Saules
(Coignières)



Eduquer à l'Egalité à l'école et en EPS... une urgence !

Rapport 2024 du Haut Conseil à l'Egalité,
un constat alarmant !

C'est aux racines du sexisme qu'il faut s'attaquer. Le sexisme est inoculé dès le plus jeune âge dans les trois incubateurs les plus puissants de la société : la famille, l'école et le numérique. Les parents, sans même s'en rendre compte, reproduisent les schémas genrés les plus traditionnels. Le système d'enseignement perpétue les inégalités, malgré la mixité. Et internet, comme tout outil de communication, est à la fois la meilleure et la pire des choses : la meilleure pour relayer les combats des femmes ; la pire en véhiculant, dans ses contenus les plus vus, stéréotypes et violences sexistes et sexuelles. C'est le principal enseignement de cette troisième vague du « baromètre sexisme » qui constate que, **loin de reculer, le sexisme s'ancre, voire progresse. Une action publique forte, continue et globale doit être menée.**

Eduquer à l'Egalité au quotidien dans nos cours d'EPS

L'EPS dans son rapport au corps, à soi et à l'autre a un rôle important à jouer. **Nous nous réjouissons du travail sur l'Egalité et les questions LGBTQIA+ en construction au niveau de l'académie de Versailles et par ailleurs impulsé par notre référent Egalité du Rectorat et le corps d'inspection en EPS.** Il est important de nous former, de travailler au quotidien avec le filtre de l'Egalité, d'échanger sur nos pratiques et d'impulser des dynamiques dans nos équipes EPS.

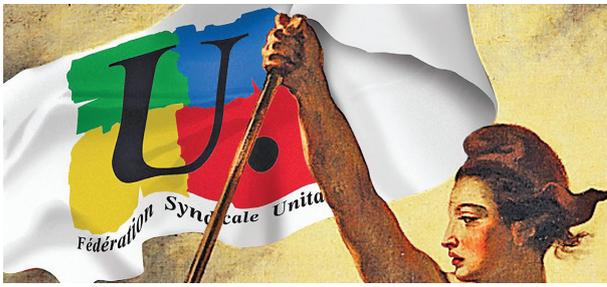
Des ressources (dossier Egalité) sont sur le site du Centre EPS et Société et le site du SNEP-FSU.

Des projets collectifs nécessaires dans nos établissements

Le Conseil Supérieur des Programmes vient de publier le 5 mars le **premier programme d'Education à la sexualité de la maternelle jusqu'à la terminale**, chaque discipline étant concernée. Alors que cette obligation est inscrite dans le code de l'Education depuis la loi de 2001 avec 3 séances annuelles (malheureusement non respectées pour la plupart des jeunes), ce programme en projet, publié au lendemain de l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution, est un pas en avant pour une mise en chantier de ce travail dans les établissements. La question des moyens horaires et de la formation des enseignant-es indispensables restent à mener !

Corinne Perier
Lycée R. Doisneau
(Corbeil-Essonnes)





OSONS NOUS MOBILISER !

Après le temps des analyses, vient le temps de la contestation et de l'action. Le printemps est une saison qui se prête bien à l'exercice... Le tumulte médiatique et la valse des ministres n'ont rien changé au projet du « choc des savoirs » voulu par Emmanuel Macron et porté par Gabriel Attal, devenu premier ministre. Non pas que les enseignant-es s'arcbutent sur de prétendues postures conservatrices et corporatives, mais parce que nous avons bien compris que nous étions en face d'une question éthique qui touche au fondement même de la mission qui nous est confiée : faire réussir l'ensemble de nos élèves, sans stigmatisation ni tri social.

L'histoire des vingt dernières années nous apprend que pour contraindre un gouvernement à revoir sa copie en matière de système éducatif, il faut être en mesure de lui opposer des arguments construits qui s'appuient sur les sciences de l'éducation et sur les savoirs faire des personnels, mais que cela ne suffit pas. Il faut également être en mesure de construire un rapport de force suffisamment puissant pour l'amener à s'intéresser de plus près aux effets de la contestation par crainte de l'ampleur de cette dernière.

Depuis janvier dernier, il se passe au niveau local, au sein des établissements, des actions d'une ampleur inédite. Les motions et les votes contre se sont multipliées lors des CA DHG collèges. Les chef-fes d'établissements ont fait savoir qu'ils étaient eux aussi opposés à cette réforme. Mais surtout les échanges se sont multipliés avec les parents d'élèves et leurs représentant-es. Ces derniers ont pu mesurer les dégâts et surtout le décalage entre les effets d'annonces et la réalité des moyens indigents alloués aux établissements pour pouvoir fonctionner. Aux abords d'établissements les banderoles ont fleuri, des rassemblements ont été organisés, des tracts ont été distribués aux familles. Une grève départementale intersyndicale, à laquelle le SNEP et la FSU ont pris une part très active, a été organisée le jeudi 7 mars dans les Yvelines avec un vif succès dans le bassin de Saint Quentin en Yvelines. Cette même semaine, l'occupation du Rectorat durant plusieurs jours par des collègues de l'est du Val d'Oise a également marqué les esprits afin de revendiquer plus de moyens pour leurs élèves.

Le Recteur comme les DASEN sont contraints de reconnaître que la contestation est profonde. Le ministère et le gouvernement ne peuvent plus ignorer ces signaux. Nicole Belloubet, nouvelle ministre de l'Education Nationale, fait mine de lâcher du lest, modifie les éléments de langage en parlant de groupes de besoins et en évoquant des dérogations possibles. Mais ne soyons pas dupes la bataille est loin d'être gagnée. Preuve en est, les récentes déclarations de Gabriel Attal qui a souhaité s'adresser en visioconférence aux chefs d'établissements en insistant de nouveau sur les groupes de niveaux. A se demander qui s'occupe des questions de l'Education Nationale, Grenelle ou Matignon ?

En ce qui concerne l'EPS, la grève spécifique EPS du 15 mars et le rassemblement historique de près de 1000 enseignant-es d'EPS venu-es de toute la France est une magnifique réussite. Les 4 heures d'EPS à tous les niveaux sont au cœur de notre action syndicale pour une EPS émancipatrice et ambitieuse, au service de tous les élèves.

Qu'il soit question d'EPS ou de projet d'Ecole, la mobilisation collective reste la clé de la réussite. Les actions évoquées précédemment en sont l'illustration. Alors que le ministère constate que la résignation des enseignants s'effrite, le printemps qui s'annonce peut être le moment où chacun-e d'entre nous peut contribuer à sa façon à défendre les valeurs et l'ambition que nous portons pour la réussite de l'ensemble de nos élèves.

Jérôme Le Cam
Collège Léon Blum (Villepreux)



/ SOMMAIRE /

Brèves // p2

- La formation des enseignant•es, une nouvelle attaque !
- Eduquer à l'Egalité à l'école et en EPS...une urgence !

Edito // p3

Osons nous mobiliser !

Actualité // p4-5

- Evolution des postes et des effectifs
- Echo des luttes

#EPS2024 // p6

Sport scolaire // p7

- Un travail collectif pour la pratique des filles à l'UNSS en Essonne
- CRUNSS : l'argent au cœur des préoccupations

Ecologie // p8-9

- Savoir rouler à vélo
- JO 2024, et après ?

Corpo // p10-11

- Contestations de l'avis final des rendez-vous de carrière
- Mouvement inter 2024
- A propos des professeurs stagiaires

Fiche de syndicalisation // p12

EVOLUTION DES POSTES ET DES EFFECTIFS dans l'académie de Versailles en 2024-2025

	Evolution Postes en collèges	Evolution Postes en Lycées généraux et technologiques et polyvalents	Evolution Postes en Lycées professionnels	Effectifs Collèges	Effectifs Lycées Généraux et technologiques et polyvalents	Effectifs Lycées Professionnels
92	-8	-2	0	-628	-170	164
78	-5	-1	0	-94	33	539
95	3	2	1	613	350	271
91	-1	3		580	381	443
ACADEMIE DE VERSAILLES	-8			2482		
2482 élèves en plus et 8 postes supprimés en EPS à la rentrée 2024 dans l'Académie de Versailles. La casse du service public d'éducation continue !						

ECHO DES LUTTES

YVELINES (78)

Aux quatre coins de l'académie de Versailles, notre statut, notre dignité, nos moyens, nos infrastructures sont attaqués... et le SNEP-FSU Versailles ainsi que les sections départementales (95, 92, 91, 78) luttent au quotidien pour défendre notre métier.



Le collectif "Piscine pour Tous" avec le SNEP-FSU se bat depuis bientôt 10 ans pour défendre l'accessibilité de toutes et tous à une piscine de qualité et peu chère.

En 2015, dans la commune de Maurepas, a été décidé de détruire la piscine communale pour en construire une nouvelle en délégation de service public. Résultat : Les élèves des 4 collèges et 2 lycées n'ont pas eu accès à la piscine pendant 7 ans à cause des travaux. Et à la réouverture, les lignes d'eaux sont passées de 6,50 à 46,60 euros... ce qui engendre une baisse de la fréquentation de la nouvelle piscine à hauteur de 83 % car les établissements ne peuvent plus payer un tel prix. Le maire de Maurepas a annoncé en conseil municipal que les enseignants ne vont plus à la piscine car ceux-ci préfèrent enseigner la danse que la natation dans leur programmation...une méconnaissance totale du métier de professeur d'EPS. De plus, lignes d'eau vides ou pas, les mairies de

Maurepas et d'Elancourt doivent s'acquitter de la somme de 48000 euros auprès du prestataire privé. C'est absolument inacceptable !!! Autant donner l'argent aux établissements scolaires afin qu'ils puissent payer les lignes d'eau et amener les élèves à la piscine. Le collectif « Piscine pour Tous » associé au SNEP-FSU a lancé la riposte : 5000 tracts et un rassemblement devant le conseil municipal de Maurepas le mardi 6 février 2024 (photo), des réunions régulières avec les différents acteurs dont le SNEP-FSU fait partie et une grande enquête départementale sur l'état des piscines dans le département plus tard, nous ne lâchons pas le combat !!!

La nouvelle réforme du collège, appelée « chocs des savoirs » qui a pour principal but d'effectuer un tri scolaire de nos élèves à travers les groupes de niveaux en 6^{ème} et 5^{ème}, a de nombreux effets néfastes. Le premier, c'est de réduire les DHG et donc la marge des établissements scolaires entraînant la perte de demi groupes dans plusieurs disciplines, des options, et, en EPS, les dispositifs pour le soutien en natation (3 enseignants / 2 classes).

VAL D'OISE (95)

La perte de moyens du lycée Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonnesse (95) a fortement dégradé les conditions de travail des personnels : plus de 35 élèves par classe. Les revendications sont un passage à 30 élèves par classe, un poste de CPE et un temps complet d'infirmière scolaire. La lutte s'est organisée dès la rentrée fin février. Une demande d'audience à la DSDEN, le lendemain blocage du rectorat et une délégation est reçue, en vain. Dès le lundi 4 mars, intrusion et occupation d'une salle du rectorat. Rassemblement de près de 150 personnes le mercredi 6 mars, une délégation intersyndicale avec 2 représentants du SNEP-FSU ont pu défendre leur situation. Un collègue qui participait à l'occupation a pris la parole en annonçant être prêt à aller jusqu'à la « grève de la faim ». Rendons-nous bien compte !



Fin de l'occupation le vendredi 8 mars, et le mardi 12 mars, une augmentation de 66h de la DGH ainsi qu'un poste stagiaire de CPE ont été obtenus.

Faut-il réellement arriver à de telles modalités d'actions pour obtenir gain de cause et améliorer un tout petit peu nos conditions de travail...? A méditer...

HAUTS DE SEINE (92)



Les collègues de la cité scolaire de Marie Curie à Sceaux (92) font aussi face à une perte drastique de moyens, notamment en terme d'infrastructures sportives. Les collègues se démènent depuis longtemps pour la rénovation des installations sportives qui sont vétustes depuis des années. Le SNEP-FSU Versailles les accompagnera dans leurs démarches auprès de la région.

ESSONNE (91)

Nouvelle victoire au collège P. Fort de Montlhéry (91) !

Grâce à l'intervention du SNEP-FSU-91 auprès de la DSDEN et du conseil départemental de l'Essonne, et après un nouveau bras de fer entre le collège Paul Fort de Montlhéry et la municipalité, concernant le droit d'accès aux équipements sportifs, les collègues retrouvent leurs conditions « normales » d'enseignement après 5 semaines de lutte et plus de 500 heures de cours perdues !



YVELINES (78)



Durant les vacances scolaires, le mercredi 21 février, **une quinzaine de collègues issue de 10 collèges du bassin de SQY (78) se sont réunis en AG** à Trappes afin de s'organiser pour lutter contre les groupes de niveaux et la perte de moyens. A l'issue de cette AG, a été décidé un rassemblement devant la DSDEN78 le mercredi 6 mars et une grève locale avec action collège mort le jeudi 7 mars. Durant 2 semaines, l'activité du SNEP-FSU, entres autres, a permis de réunir 28 collègues dans la boucle, de réunir 120 collègues devant la DSDEN78, puis 150 collègues devant le rectorat de Versailles pour soutenir l'occupation des collègues de Simone de Beauvoir.

Le lendemain, 22 collèges du bassin se sont mobilisés par la grève et des rassemblements avec les parents d'élèves devant leurs établissements.

Seul-es 20 élèves sont rentré-es au collège à Bois d'Arcy (78), des rassemblements à Trappes, à Villepreux, à Plaisir (78) où après un rassemblement devant leurs collèges respectifs, les parents d'élèves et collègues des 2 établissements se sont rassemblés afin de converger ensemble devant la mairie de Plaisir où les y attendait les collègues mobilisés du clg la Clef-St-Pierre d'Elancourt (78). Plus de 100 personnes présentes !

Suites à ces multiples rassemblements, 105 collègues des 22 collèges mobilisés se sont retrouvé-es en AG au collège Youri Gagarine (totalement fermé) afin d'organiser la suite de la mobilisation.

Pascal Sirejol
Collège Blaise Pascal (Plaisir)





SIGNEZ LA PETITION !



Vous souhaitez que les Jeux Olympiques et Paralympiques permettent d'améliorer la pratique sportive sur tout le territoire ?



SIGNEZ LA PÉTITION

Pour développer la culture physique et sportive pour tous et toutes, les enseignant-es d'EPS avec le SNEP-FSU demandent de renforcer l'EPS le sport scolaire et le sport en France.



POUR UNE JEUNESSE + SPORTIVE



Un travail collectif pour la pratique des filles à l'UNSS en Essonne

« Nos AS ont des ELLES », ce temps fort départemental à destination de 300 filles (lycéennes et collégiennes de 4^{ème} et 3^{ème}) s'est tenu le 27 septembre 2023 au lycée Jean Baptiste Corot de Savigny-sur-Orge. La journée combinait des ateliers sportifs et des temps de sensibilisation sur l'égalité et la place des femmes dans le sport. L'engagement des élèves dans les pratiques et la qualité des échanges avec les personnalités invitées laisse un bilan très positif de cette action, qui sera reconduite et élargie en 2024.



présentation
de la journée



Si la réussite de cette journée est indéniable, l'essentiel se trouve dans la démarche plus large qui l'a vue naître. Impulsé et soutenu par nos collègues de la direction UNSS 91, un groupe de travail a été ouvert aux collègues volontaires au début de l'année 2023. Le Snep-FSU 91 et les élu-es des AS, qui intervenaient régulièrement sur les questions d'égalité lors des CDUNSS, ont été associés à ces temps de travail. La construction de la journée « Nos AS ont des ELLES » a donc été collective et ouverte dès l'origine, et élargie à l'ensemble des collègues présentes à la journée bilan UNSS de juin.



La préparation de cette journée promotionnelle a occupé une partie des travaux du groupe de travail mais d'autres axes ont pu être pensés et débattus : place des stéréotypes dans la promotion de la pratique des filles et amélioration de détails de communication, place de la mixité et de la non-mixité dans le développement de la pratique dans les AS, création de formes de rencontres UNSS et de classements encourageant la pratique de toutes et tous... Si la route reste longue, les ingrédients sont réunis pour inscrire ce travail dans la durée, questionner les collègues et les mettre en mouvement pour faire évoluer concrètement les rencontres UNSS et l'animation des AS vers plus d'égalité.

Axel Bony

Collège L. Michel (Corbeil-Essonnes)



CRUNSS : l'argent au cœur des préoccupations !

Le nouveau Recteur CHAMPION a assisté en partie au CRUNSS du 5 février dernier, le temps pour lui d'entendre les déclarations liminaires des représentants du SNEP-FSU et des élu-es des AS. Ces 2 déclarations sont allées dans le même sens à savoir que le sport scolaire versaillais peut être fier du bilan présenté en termes d'activités (nombre de licencié-es, variété des offres des rencontres et compétitions, jeunes officiels formés, sport partagé...) mais que cette belle vitrine ne doit pas cacher de multiples difficultés dans les AS et en particulier celle de lycées et dans les districts.

Le nerf de l'activité reste le financier et les décisions prises par la Direction Nationale de l'UNSS impacte fortement et négativement notre activité. L'accord cadre transport mit en place en janvier 2023 a fait exploser les tarifs des bus et a entraîné l'annulation de certaines rencontres. Les AS et les districts se voient contraints

d'augmenter leur cotisation pour faire face. Il est inacceptable que les familles soient les otages de cette décision hors-sol.

A cela s'ajoute une réduction drastique des crédits d'animation en direction du Service Régional de l'UNSS en provenance de l'UNSS nationale et un soutien de la Région IDF quasi inexistant depuis 2 ans. Ce manque à gagner financier a eu des conséquences directes sur nos licencié-es dès la rentrée avec l'annulation du raid des lycéen-nes, l'annulation d'événements promotionnels (SOP, JOP, lycéenne IDF), suppression des récompenses textiles et des goûters sur les rencontres et compétitions.

Au niveau des AS de lycées, la problématique de libération des mercredi après-midi perdure et s'empire. Le droit des lycéennes à participer aux rencontres et compétitions est mis en jeu alors même que nous allons accueillir les JOP 2024 dans moins de 4 mois !

Le dynamisme et l'engagement des animateurs et animatrices d'AS, des coordonnateurs et coordonnatrices de district, de nos cadres UNSS et le soutien des président-es d'AS et des familles permettent que les élèves soient au rendez-vous mais pour combien de temps encore ?

Les séminaires des animatrices et animateurs d'AS

Pour le SNEP-FSU Versailles, ces temps de rencontres et de débats sont indispensables et très riches pour réfléchir ensemble sur le sport scolaire que nous souhaitons voir vivre demain.

Rendez-vous nombreux / nombreuses dans vos départements le Mercredi 26 Juin !

Mélanie Peltier

Collège la Mare aux Saules
(Coignières)



SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV)

Depuis 2019, au même titre que l'aisance aquatique, l'apprentissage du vélo est maintenant une compétence dispensée chez les jeunes âgés de moins de 12 ans à l'école élémentaire. Le dispositif « Savoir Rouler, à Vélo » s'inscrit comme un savoir fondamental à acquérir sur le cycle 3 et dont l'objectif est d'être capable de circuler à vélo en situation réelle sur la chaussée et gagner en autonomie pour aller au collège à vélo.

En 2023, l'observatoire du collectif vélo IDF mettait en avant que seulement 15% des villes dispensaient le SRAV au niveau des écoles élémentaires avec une pratique sur la chaussée rarement mise en place. Face à ces freins, l'EPS et l'AS ont un rôle à jouer pour insuffler une culture vélo au collège.

Dans ce bulletin académique, le SNEP-FSU Versailles revendique la mise en place d'un bloc 4 au collège basé sur la pratique dans la circulation, afin de renforcer l'autonomie des déplacements du quotidien tout en permettant une remise en question des représentations chez les adolescents. Le vélo en EPS est aussi un levier pour faire face aux enjeux de santé, d'autonomie, de sécurité et de lutte contre la pollution de l'air.

Etat des lieux au collège

En prenant mon collège à Puteaux comme exemple, il est situé sur un territoire très dense et central, le constat est sans équivoque : 2 vélos ado sont régulièrement stationnés devant le collège sur 720 élèves ; L'enquête de mobilité réalisée auprès des parents et enfants sur le collège en décembre 2023 explique que 38 % des répondants sont déposés par les parents avant d'aller au travail les autres viennent majoritairement à pied ou en trottinette sur le trottoir. Ils seraient 7% à souhaiter venir à vélo. Côté parents, 74% des répondant ne sont pas d'accord pour que leur enfant vienne au collège à vélo par peur de la circulation.

Quant à l'enseignement du SRAV initié sur les cours d'EPS, nous sommes pour l'instant le seul collège du 92 à dispenser cette compétence (retour de « génération vélo », CEE pour la promotion du SRAV). En termes de pratique, sur une classe de 25 élèves entre 2 et 4 élèves ne savent pas faire de vélo et 3 à 4 élèves ne sont pas à l'aise et pas en mesure de circuler dans la circulation. Au-delà des représentations des ados sur la pratique du vélo et de la réticence des parents à laisser leurs enfants prendre le vélo pour aller au collège le frein le plus important reste le manque d'infrastructures cyclables sécurisées. Aujourd'hui dans le département du 92 seulement 38% des routes départementales sont aménagées n'offrant que très peu d'itinéraires sécurisés pour aller au collège.

Pourtant venir au collège à vélo c'est possible en France !

Dans le département de la Gironde, à 15 km de Bordeaux, au Collège de l'Estey à Saint-Jean-d'Illac (9.000 habitants) 85% des élèves viennent à vélo. Le secret d'une telle réussite, Clémence le dit elle-même dans la vidéo Brut (QR code) ; il y a des pistes cyclables partout, un immense parking à vélos pour accueillir tous ces vélos en toute sécurité. Qu'il pleuve, qu'il fasse beau ou qu'il neige, les élèves de ce collège viennent au collège à vélo.



Les pistes pour développer le vélo ou bloc 4 au collège

Le nerf de la guerre reste le côté financier avec l'achat des vélos en nombre suffisant. En attendant leur acquisition du nombre de vélo nécessaire, la caravane vélo du SR UNSS Versailles peut être une première étape.

Le SNEP-FSU a développé un certain nombre de propositions pédagogiques et didactiques : Les programmes alternatifs VTT (QR code). Une autre mine de propositions dans la revue contre-pied sur le vélo et sur le site EPS et société. Il existe aussi de nombreuses vidéos SRAV pour vous accompagner dans la mise en place de vos cycles.



La pratique du vélo un enjeu de société

Aujourd'hui la prise de conscience d'une attitude durable s'intensifie au niveau planétaire comme dans nos collèges et lycées. Les élèves semblent de plus en plus sensibles aux problèmes de pollution au regard d'un dérèglement climatique visible impactant notre quotidien. C'est justement dans ce sens que l'École doit s'emparer de la thématique de la mobilité et développer cette compétence dans des parcours interdisciplinaires avec des labellisations ouvrant moyens tel que Éco-École et E3D. Le développement des modes actifs permettra de modifier l'imaginaire collectif en donnant autonomie et indépendance tout en agissant sur la santé et l'environnement.



Patricia Marché
Collège M. Leclerc
(Puteaux)



JOP 2024, ET APRÈS ?

Le Gouvernement, la région Ile de France mais aussi les départements franciliens ne jurent que par les JOP et leur héritage. Dans les faits, nous ne voyons pas se dessiner des investissements pérennes. Le SNEP-FSU Versailles a toujours alerté sur le manque d'équipements en Ile de France. La situation est particulièrement critique avec seulement 23,66 équipements pour 10 000 habitants, contre 49,41 au niveau national. L'opportunité des JOP aurait pu palier ce retard sur les autres régions françaises. Le SNEP-FSU l'a porté dans toutes les instances où nous rencontrons les décideurs.

La situation actuelle des équipements sportifs nécessite de passer à l'action

Ce déficit d'infrastructures en Ile de France, associé à un parc vieillissant et mal adapté aux besoins actuels et futurs des usagers, appelle à agir immédiatement. Il y a là, non seulement un enjeu pour le sport, la jeunesse et la santé, mais aussi un enjeu écologique fort. La crise de l'énergie actuelle et surtout les évolutions climatiques imposent un changement de paradigme urgent. Les équipements sportifs représentent 24 % des consommations des communes et 53 % de celles des intercommunalités. Pour atteindre l'objectif fixé en 2030 (Stratégie Nationale Bas Carbone), 80 % des gymnases et des piscines doivent être rénovés. Les équipements antérieurs à l'an 2000 sont concernés.

Le SNEP-FSU a construit des outils qui proposent une transition environnementale exemplaire des équipements sportifs : le Référentiel des Equipements Sportifs en Transition environnementale (RESET). La construction d'équipements sportifs à haute qualité environnementale (HQE) doit devenir une priorité pour les élu-es. Les avantages sont à en tirer sur le long terme : économies d'énergie, attractivité et exemplarité écologique. La transition écologique exige des investissements ambitieux et une vision à long terme pour surmonter les inégalités territoriales et relever les défis climatiques.

Un financement indispensable

Le président de l'Agence Nationale du Sport (ANS), qui représente l'Etat dans le financement des équipements sportifs, préconise une dotation révisée à la hausse et inscrite dans la durée. Cette proposition fait écho à l'appel de nombreux élus locaux qui militent pour la mise en place d'un plan Marshall pour le sport, réclamant 500 millions d'euros par an pour la rénovation et la construction d'équipements sportifs structurants tels que piscines et gymnases. En 2015 déjà, la cour des comptes estimait à 21 milliards d'euros le coût de rénovation des infrastructures existantes. En réponse, le gouvernement, par la voix d'Amélie Oudéa-Castéra, met en avant un nouveau plan 5 000 équipements de proximité. Equipements totalement inadaptés aux besoins de l'EPS et des associations sportives.

Plus récemment, le gouvernement a annoncé d'importantes coupes budgétaires : 10 milliards d'euros à économiser au sein

des différents ministères. Pour le Ministère des sports, c'est 50,5 millions d'euros à trouver. D'ores et déjà les échos dans les régions font craindre des restrictions fortes sur les équipements sportifs. La Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) Auvergne-Rhône-Alpes réduit son budget subvention d'équipements sportifs, passant de 9,6 millions d'euros à seulement 2,4 millions. Nous n'avons pas de retour de la DRAJES Ile de France mais cet exemple fait craindre une aggravation du désengagement de l'état dans notre région.

JOP 2024, un acte manqué ?

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 auraient pu devenir un catalyseur pour accélérer cette transition indispensable, en faisant de la France un modèle d'excellence dans le domaine de la durabilité sportive. En Ile de France, les constructions d'équipements sportifs se sont limités aux sites olympiques. Il a totalement été oublié les bénéficiaires aux communautés locales et à l'environnement. Quelle bénéfice pour les scolaires, quelle plus value pour l'EPS et les associations après l'événement ?

Agir : un engagement collectif pour la transition écologique

Afin d'organiser la lutte pour réclamer des conditions d'enseignements dignes, le SNEP-FSU Versailles accompagne les équipes éducatives et met à disposition différents outils. Agir dans tous les établissements, avec les parents est indispensable. Le Conseil d'Administration est une occasion de mener le débat, en présence d'élus pour faire bouger les lignes. Exposer par exemple, à chaque CA, un état des lieux de l'EPS et des conditions d'apprentissage des élèves. Monter un dossier revendicatif de rénovation des équipements sportifs permet de mettre en lumière les besoins et de susciter une prise de conscience collective pour améliorer les conditions d'enseignement.

Une EPS ambitieuse ne peut se passer d'équipements sportifs exigeants. Enseigner dans des « éco-gymnases » et infrastructures à haute qualité environnementale revêt une valeur symbolique forte : celle de l'exemplarité à l'égard des élèves qui y joueront et y apprendront. Ils seront les décideurs et décideuses de demain.

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)



CONTESTATIONS DE L'AVIS FINAL DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

L'administration (Ministère et Rectorat) a encore une fois généré souffrance et incompréhension chez beaucoup de nos collègues.

Depuis 5 ans et le passage à la nouvelle carrière, l'évaluation se fait à trois moments identiques pour tout le monde. Les textes réglementaires n'évoquent aucun quota et pourtant ...

L'administration a encore posé des avis comme si le temps s'était arrêté au 31 août 2017.

Le corps d'inspection et/ou les chef-fes d'établissement ont expliqué qu'ils étaient limités dans les avis... FAUX.

Ils ont pu également indiquer lors de visite qu'il y avait des quotas et qu'il ne fallait pas regarder l'avis final du Ministre et du Recteur, mais juste s'en tenir aux appréciations...ce qui est, là aussi, FAUX, l'avis doit correspondre à l'évaluation faite et seul celui-ci sera pris en compte pour l'avancement plus où moins rapide.

D'autres ont dit à des collègues qu'ils voulaient leur laisser une marge de progression, du fait de leur jeune âge au 9^{ème} échelon, ce qui est, encore FAUX, puisque c'est bien le 3^{ème} et dernier rendez-vous de carrière qui décide de l'avis final.

Déceptions et incompréhension pour beaucoup

Le Ministre pour les agrégé-es et le Recteur pour les professeur-es d'EPS a positionné après recours, un pourcentage d'avis excellents pour les échelons 6, 8 et 9 qui de façon "magique" flirtait avec les 30%. Chiffres qui, par le plus grand des hasards correspondent au pourcentage de collègues qui bénéficieront d'un avancement accéléré d'un an.

Que dirait-on d'un-e enseignant-e déterminant à l'avance que seuls 30% de ses élèves sont excellents ? Les parents et l'administration seraient en droit de le lui reprocher. Tout cela conduit forcément à des incohérences entre l'avis final et les évaluations initiales. Cette non prise en compte de la valeur professionnelle a provoqué, de la

colère, de la souffrance et de l'incompréhension.

Contester pour démontrer et dénoncer les aberrations de l'administration

Un certain nombre de collègues ont exprimé leur colère, mais n'ont pas fait de recours. Celles et ceux qui ont engagé un premier recours ont eu très majoritairement raison car les avis ont évolué favorablement :

Sur les 17 premiers recours, 7 ont vu leur avis Ministre ou Recteur revu. Parmi eux, 8 ont saisi la CAPA et 6 ont eu un avis augmenté, 1 ne relevant pas au final de cette campagne. Le dernier collègue n'ayant pas eu satisfaction, aurait dû, selon nous, être entendu, mais l'administration est restée sourde. Nous regrettons que ces avis n'aient pas été posés en cohérence pour éviter du travail pour les collègues et les gestionnaires du Rectorat. Quel message négatif envoyé à des enseignants jugés au final avec des avis excellents ou très satisfaisants !

Nous dénonçons l'opacité et l'incohérence dont a fait preuve l'administration sur ces opérations :

- Pas de possibilité d'étudier l'ensemble des évaluations des collègues
- Des quotas utilisés pour fixer les avis finaux de Madame la Rectrice.
- Des incohérences dans les réponses apportées aux recours des collègues
- Trop de collègues qui n'ont pas pu être vus dont une surreprésentation de femmes.

L'administration a même réussi à ne pas identifier le motif de visites non réalisées ! Avec la mise en place du protocole PPCR en septembre 2017, nous sommes presque sortis d'un modèle particulièrement injuste. Si tout le monde gagne au bout du compte avec cette nouvelle carrière, cela n'empêche pas le SNEP-FSU de continuer à revendiquer encore un avancement uniforme pour toutes et tous, au meilleur rythme,

avancement unique qui ne pose aucun problème dans nombre de corps dont nos évaluateurs (IA-IPR, chefs d'établissement).

Le SNEP-FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation à la hauteur des responsabilités exercées, c'était le sens de la journée d'action du 19 mars ! Nous sommes loin d'avoir rattrapé les 25% de pouvoir d'achat perdu depuis 1980 pour la plupart des enseignant-es, rappelons que les pactes ne sont pas des augmentations de salaire, mais bien une augmentation de la charge de travail non prise en compte pour la retraite...

*Les commissaires paritaires du SNEP-FSU :
Maud Istria, Christel Giroud, Bruno Maréchal*

MOUVEMENT INTER 2024

Les mutations interacadémiques se déroulent pour la 5^{ème} fois sans aucun contrôle paritaire. Chaque année, plus d'une centaine de corrections sont réalisées en Groupe de Travail et lors du travail préparatoire à la formation paritaire mixte nationale chargée des affectations. C'est bien ce double contrôle paritaire académique et national qui permettait d'avoir des situations vérifiées et correspondantes aux situations de chacun-e.

Cette année encore, nous avons connaissance d'erreurs ou des réponses erronées de la part de l'administration (pour des dossiers handicap par exemple). Chaque erreur impacte à minima 2 collègues, mais bien souvent plus, par effet de cascade. Ce sont donc des dizaines de collègues qui sont lésé-es sans véritable moyen de prouver et de faire corriger les erreurs. Certaines situations ont été corrigées grâce à l'aide du SNEP-FSU mais, pour d'autres, l'administration est restée sourde.

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 représente un réel recul

pour les droits des personnel-les, source d'iniquité sur toutes les opérations concernant notre carrière : mutations, promotions, congés de formation... Les Recteurs / Rectrices et la Ministre doivent assumer la responsabilité d'un mouvement faux et injuste.

Un trop grand nombre d'académies restent quasiment inaccessibles avec de telle barre d'accès. Et c'est bien le faible recrutement et les postes réservés pour les contractuel-les qui en sont la cause : plus de 100 en Bretagne, 154 à Nantes, 60 à Bordeaux...

Des barres d'entrée en hausse pour Nantes, Marseille et en baisse pour Rennes (qui reste malgré tout l'académie la plus difficile à obtenir). Si l'immense majorité des postes était couverte par des titulaires, toutes les

barres seraient à des niveaux accessibles après quelques années d'exercice.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des deux phases de mouvement avec un contrôle paritaire, seul garant d'un mouvement juste et équitable.

Le mouvement intra a débuté, 160 collègues sont venu-es à l'une des 5 réunions mutations organisées par le SNEP-FSU Versailles. Nous accompagnerons tous les collègues jusqu'au 2 avril pour des conseils sur les vœux et ensuite pour les contestations.

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)



A PROPOS DES PROFESSEUR-ES STAGIAIRES

Depuis la rentrée scolaire, le SNEP-FSU Versailles a accompagné de son mieux toutes et tous les stagiaires qui ont fait appel à lui. La période qui arrive va concentrer les stagiaires sur deux axes prioritaires : **la saisie des vœux** ouverte depuis peu pour le mouvement intra académique et **les rapports d'étapes** comptant pour la titularisation.

Pour le premier point, il est très important que les stagiaires participent à cette phase de mutation afin qu'ils et elles comprennent le fonctionnement de ces mutations et puissent faire leurs vœux. Le SNEP-FSU Versailles a organisé un stage spécifique « stagiaires » lundi 11 mars 2024 en Visio. Nous pouvons regretter le nombre encore trop restreint de participant-es à ce stage, qui, comme tous les stages organisés par les syndicats fait partie des droits syndicaux de l'ensemble des fonctionnaires y compris stagiaires et qui ne peuvent en aucun cas être un motif de non titularisation.

En ce qui concerne les rapports d'étapes, il est important que les stagiaires prennent connaissance du contenu de leur rapport et qu'ils et elles n'oublient pas de le signer. Un stage académique « entrée dans le métier » a regroupé en février 2024, une quinzaine de stagiaires au SNEP national, rue des Rondeaux à Paris. Ce stage d'une journée animé par Julien Giraud (responsable national du secteur stagiaires) a permis d'informer les jeunes collègues sur le statut et les droits des fonctionnaires ainsi que sur le déroulement de carrière des enseignant-es. Les stagiaires ont pu poser toutes les questions qu'elles et ils souhaitaient dans un contexte de libre échange et d'écoute faisant de ce stage, un moment de respiration et de recul dans la formation des stagiaires.

Le SNEP-FSU reste et restera fidèle à l'accompagnement des collègues et invite les stagiaires (comme l'ont fait plusieurs d'entre-elles-eux) à nous rejoindre en se syndiquant car, SE SYNDIQUER, c'est agir durablement pour sa carrière, garantir ses droits et permettre à la discipline de tenir toute sa place au sein de l'Éducation Nationale.

PS : Pensez à nous envoyer un mail ou un sms avec votre projet de mutation !



Estelle Silly
Collège J. Moulin (Croissy sur Seine)
06 51 40 50 59

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

⇒ **Du 15 au 27 mars 12h** : saisie des vœux sur i-prof pour le mouvement général, le mouvement spécifique et la phase d'ajustement des TZR

⇒ **Du 28 mars au 2 avril** : confirmation, ou modification de votre saisie via colibri

⇒ **Du 29 avril au 20 mai** : affichage des barèmes sur SIAM. Période de contestation pour envoyer des pièces complémentaires (jusqu'au 17 mai), le 20 mai étant la date limite pour les annulations de demande pour les demandeurs non obligatoires.

Contestation écrite à faire au Recteur sur colibri. Envoyez un double au SNEP-FSU Versailles, 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

⇒ **21 mai** : affichage définitif des barèmes (ne pas oublier de vérifier votre situation car des collègues ont eu de mauvaises surprises lors de la phase inter)

⇒ **3 juin** : résultat des affectations

⇒ **17 juin** : date limite de l'envoi des préférences TZR par le biais de l'annexe, sous couvert de votre chef d'établissement

⇒ **7 juillet** : affichage sur i-prof pour les affectations à l'année des TZR

⇒ **Fin août** : affectations provisoires (TZR)

Stagiaires-versailles@snepsu.net

Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)
06 78 28 92 23



Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier de mon département (cf site du SNEP-FSU Versailles)

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congès (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...					Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par mail même dans les mêmes conditions que le droit d'accès ou de retrait au SNEP-FSU.				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .					Date et signature				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle				Catégorie/échelon										
					1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS				100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
	Prof EPS classe normale biadmissible						159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe				211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.				249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
	CE					125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
	CE Hors Classe						186 €	196 €	222 €	239 €					
	CE Classe Ex.				222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	Catégorie / échelon				1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS				125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe				271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
Catégorie / échelon				1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégré Classe Ex. - CTPS Classe Ex.				297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €					

Catégorie professionnelle	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	133 €
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	148 €
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €				

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €	Abonnement Bulletin	
Agrégré stagiaire nouvel enseignant	125 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €	Non syndiqués	60 €
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation	102 €	Institutions/Associations	60 €
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.		Etudiants STAPS	20 €

Catégorie professionnelle	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	150 €
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	162 €
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	174 €
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	138 €		

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

<p>PRELEVEMENT MANDAT</p>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: right;">Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP</p> <p>A : _____</p> <p>Le : _____</p> <p style="text-align: right;">Signature : _____</p>
<p>MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/></p>	

CREDIT D'IMPOT

! Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.